



COMMUNE DE
BEAUVECHAIN

Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 22 avril 2024

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 22 avril 2024 (3 conseillers étaient absents).

Les conseillers ont approuvé diverses dépenses urgentes, notamment concernant l'achat d'un nouveau frigo pour l'école communale (679 € - unanimité), l'avenant au marché portant sur la réparation de la toiture et du paratonnerre de l'église de L'Ecluse (9.200,84 € - unanimité) et la réparation d'un tracteur (7.120 € - unanimité).

Le chèque sport s'étend à la culture !

Depuis 2022, les jeunes beauvechinois ont droit à leur chèque sport annuel. Le Conseil communal décide d'étendre ce chèque de 50 € aux affiliations annuelles à un club ou une association culturelle. L'objectif de cette initiative vise à favoriser l'accès au sport et à la culture pour les enfants et les jeunes (2,5 à 18 ans). On entend par « chèque sport ou culture » l'intervention de la commune dans le coût d'une affiliation annuelle à un des clubs sportifs ou à une association culturelle membre du Centre culturel de Beauvechain, implantés sur le territoire de Beauvechain.

À l'unanimité, le conseil approuve le règlement relatif à l'octroi de chèques sport ou culture, qui pourra être consulté en ligne via www.beauvechain.eu.

Mobilité – La rue de la Justice à sens unique pour les véhicules larges

Tous les 6 mois, une visite de terrain est organisée afin d'évaluer les mesures de circulation et de sécurité routière sur le territoire de la commune. A la suite de la dernière visite qui a eu lieu le 28 février dernier, et sur base de demandes de riverains, de la TEC et des agriculteurs, divers aménagements ont été demandés par le SPW mobilité infrastructure. Parmi ceux-ci, l'accès interdit rue de la Justice aux véhicules dont la largeur dépasse, chargement compris, 2,5 m pour les conducteurs venant de la rue du grand Brou et se dirigeant vers la rue Saint-Corneille ainsi que des panneaux de priorité de passage dans les chicanes. Ces règlements complémentaires sont approuvés à l'unanimité.

Lors de la dernière visite de terrain, le Service Mobilité avait demandé au SPW d'analyser les chicanes. Il est ressorti que le passage des cyclistes, matérialisé deux fois, pouvait porter à confusion pour les usagers. Il a été décidé, suite notamment aux remarques formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au Plan communal de Mobilité, de privilégier les panneaux indiquant le passage pour les cyclistes à droite des bacs à fleurs par rapport au passage à l'intérieur de la chicane.

Pour plus d'homogénéité et afin d'accroître la sécurité dans les rues de Beauvechain, et notamment dans les chicanes, des nouveaux bacs, plus larges sont en cours d'installation.

➔ **La convention-cadre relative à la construction d'une piscine à La Bruyère a été approuvée par le Conseil à 11 voix pour, 4 voix contre (ECOLO et IC) et 1 abstention (NENA).**

L'enseignement communal a le vent en poupe !

A l'unanimité, le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal d'ouvrir une demi-classe supplémentaire en maternelle à l'école communale, implantation de La Bruyère, avec effet au 25 mars 2024. En effet, à la date du 22 mars 2024 à 16 heures, le nombre d'élèves régulièrement inscrits en maternelle à La Bruyère s'élevait à 85 élèves. Cette forte augmentation du nombre d'élèves inscrits en maternelle (hausse de 88 % depuis la dernière rentrée avant l'immersion) permet de passer de 4 emplois à 4,5 emplois, soit 1/2 emploi supplémentaire.

Cette hausse de la fréquentation, qui se répercute également sur les primaires, trouve son origine dans l'implémentation de l'immersion. Le nombre d'élèves en primaires est de 110, un chiffre jamais atteint (augmentation de 43 %).

Même si les chiffres de la population scolaire en maternelle sur l'implantation de Tourinnes-la-Grosse restent identiques depuis une petite dizaine d'années, au global sur les deux implantations de l'école communale de Beauvechain, nous avons une population scolaire de 299 élèves, record absolu du nombre d'élèves à ce jour.

Compléments à l'ordre du jour

Selon l'article 13 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal et l'article L1122-24 du Code de la Démocratie locale, les conseillers peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal.

Messieurs Eric Evrard, conseiller communal du groupe NENA, et Claude Snaps, conseiller communal du groupe Intérêts communaux ont proposé 4 points complémentaires à l'ordre du jour de ce Conseil du 22 avril. La majorité a voté contre les points pour différentes raisons détaillées dans les réponses de la Bourgmestre : **certaines actions proposées sont déjà mises en place**, notamment concernant l'aide apportée aux unités scouts et l'installation de filtres à charbon pour diminuer le taux de PFAS dans l'eau de distribution à Beauvechain ; une autre demande portant sur l'annulation ou la prolongation de l'enquête publique sur le projet de construction Tamet/Equilis **sortant du cadre légal**. Il a également été précisé que ces questions auraient pu être discutées lors de simples interpellations, l'opposition ayant reconnu que l'objectif principal était d'ouvrir le débat et de questionner l'ensemble du Conseil sur ces thématiques.

Organisation transparente des « charges d'urbanisme » et des « conditions d'urbanisme » à Beauvechain.

Les propositions sont les suivantes :

- Reconnaissance de l'importance de déterminer les charges d'urbanisme de manière transparente. Cette démarche est essentielle pour garantir un développement harmonieux de notre commune et pour répondre aux besoins de notre communauté ;
- Adoption de la décision suivante : "Le Conseil mandate le collège communal pour mettre en œuvre une politique transparente en matière de charges d'urbanisme, conformément aux attendus énoncés ci-dessus » ;
- Calcul précis des charges d'urbanisme et négociation transparente sur le sujet obligatoire pour tout permis d'urbanisme. L'ensemble des éléments qui constitue la décision des charges sera joint au document public et mis à disposition de toute personne qui en fait la demande ainsi que sur le site de la commune. Cela concerne les permis délivrés par la commune et par la région ;
- Le Collège est chargé de mettre cette politique en place sans délai de communiquer ces dispositions à la tutelle et aux autorités publiques qui délivrent des permis au niveau régional.

Le Collège communal, à l'occasion de réunions préalables au dépôt d'une demande ou dans le cadre de l'instruction de demandes de permis déposées, veille à examiner l'opportunité d'imposition des conditions et charges d'urbanisme, au cas par cas, tenant compte du projet et du principe de proportionnalité. Le Collège communal a toujours suivi l'application des charges d'urbanisme en fonction des projets, les permis octroyés visant et définissant le cas échéant en toute transparence les charges décidées. Le Collège communal entend saisir l'opportunité de la révision du CoDT pour envisager la pertinence, dans certains cas, d'imposer des charges d'urbanisme en numéraire. Les premiers développements doctrinaux et les premières applications seront utiles à cet égard.

Les conseillers se positionnent avec 11 voix contre (Beauvechain Ensemble), 3 abstentions (ECOLO) et 2 voix pour (IC et NENA).

Annulation/prolongation de l'enquête publique sur le projet de 130 logements Equilis.

Il est proposé :

- de prolonger ou de rouvrir l'enquête publique du 17 juin au 15 juillet pour permettre une consultation approfondie et respectueuse des riverains et des habitants.
- d'inviter le promoteur à organiser des réunions de présentation et de consultation avant la clôture de cette nouvelle période d'enquête. Cette réunion et ces nouveaux délais d'enquête seront accompagnés par une communication suffisante par un toutes boîtes sur l'ensemble de la commune, par plusieurs annonces dans les médias locaux et dans les réseaux sociaux qui couvrent le territoire.

Une réunion d'information préalable (RIP) s'est tenue le 4 septembre 2023. Le projet poursuivi par Equilis a été présenté aux citoyens intéressés, leur permettant de faire valoir leurs premières observations et remarques.

Tenant compte des premiers retours de la population ainsi que des conclusions et recommandations de l'étude d'incidences, le projet a quelque peu évolué, sans néanmoins connaître de modifications substantielles ou déterminantes depuis la réunion de septembre dernier.

L'autorité compétente en ce dossier n'étant pas la Commune, il n'appartient pas au Collège communal d'annuler ou de prolonger l'enquête publique.

L'organisation d'une réunion le 17 juin 2024 ne constitue pas une décision de la Commune mais traduit une initiative du promoteur. Tenant compte des résultats de l'enquête publique, le promoteur souhaite pouvoir apporter des éléments de réponse ou de compréhension utiles, voire présenter des modifications qu'il pourrait envisager d'apporter à son projet en réponse à des remarques ou réclamations.

Les conseillers se positionnent avec 10 voix contre (Beauvechain Ensemble) et 5 voix pour (IC-NENA-ECOLO).

Demande de local, de terrain et de soutien pour l'Unité scout St-Christian de Hamme-Mille

Les demandes suivantes sont formulées :

- Travailler, en collaboration avec les chefs d'unité, à la recherche d'une solution de terrain et de locaux pour que dans un laps de temps le plus court possible, l'Unité Saint-Christian puisse jouir d'un espace qui leur soit consacré ;
- Proposer et planifier, dans la mesure du possible, un soutien logistique à définir, afin de faciliter l'organisation d'événements, d'animations, de camps et autres ;
- En échange, et à hauteur de l'engagement de la commune envers l'Unité Saint-Christian, ses membres participeront à des actions organisées par la commune au bénéfice de la collectivité.

- Rencontrer les chefs d'unité et des différentes sections (Scouts, Guides...);

L'unité scoutie avait, en 2022, fait part de différentes demandes à la Commune, notamment en matière de stockage de matériel. **Ces souhaits ont été pour la plupart rencontrés. Il a également été convenu que le service technique apporterait son aide logistique au transport de matériel pour les camps.**

En décembre dernier, le Collège communal acceptait également différentes demandes de l'unité scoutie St-Exupéry de Tourinnes-La-Grosse, notamment concernant l'appui logistique au transport de matériel pour les camps, le séchage des tentes avant rangement, un emplacement au local de stockage et l'accès à la salle de Mille en cas d'intempéries.

Le Collège communal est ouvert, dans le cadre du futur PCDR, à chercher des solutions et des actions encore plus proches de desiderata des unités scouties de l'entité et à continuer le dialogue avec les responsables d'unité. Les conseillers se positionnent avec 11 voix contre (Beauvechain Ensemble), 3 abstentions (ECOLO) et 2 voix pour (IC et NENA).

Demande d'informations et de bonnes pratiques concernant les PFAS

Il est demandé que la commune informe la population concernant les bonnes pratiques et adopte le principe de précaution. Il est demandé aux pouvoirs communaux de réaliser 12 actions urgentes, notamment de faire installer des filtres à charbon sur les stations de distribution d'eau, d'informer les citoyens et de réaliser des analyses complémentaires.

Compte-tenu des différentes actions déjà réalisées, de la communication efficace et transparente qui a été mise en place et des informations relatives aux résultats des analyses de l'eau de distribution qui renseignent 0 ng/L au site de Nodebais suite à l'installation d'un filtre à charbon actif et, à la date de 10 avril 2024, de 43 et 62 ng/L de PFAS au site de Beauvechain, sur lequel le filtre à charbon actif a été mis en service ce 18 avril 2024, la motion est votée avec 11 voix contre (Beauvechain Ensemble), 3 abstentions (ECOLO) et 2 voix pour (IC – NENA).

Le Conseil s'est terminé avec trois points relatifs au personnel, discutés à huis clos.

Depuis le 1er octobre, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !